



POURQUOI ADHERER ?

L'objet de ce document est de présenter aux futurs adhérents les avantages dont ils pourront bénéficier en intégrant le GIE Nature&Développement quel que soit le stade : avant le démarrage de l'activité, à son lancement ou pour son développement.

1 – Aides au démarrage

11- Parrainage par un membre

La relation privilégiée avec un membre déjà établi permettra au nouvel adhérent de faciliter son installation. Le parrain conseille dès l'étude de marché pour l'implantation, le choix de l'emplacement, la réalisation ou la location de son entrepôt et de son espace de vente :

- Dimensionnement,
- Organisation,
- Équipements : chariot élévateur, rayonnage, supports informatiques (logiciel de vente, comptable, gestion des stocks...), protections, etc.

Le « parrain » renseigne sur les démarches administratives à accomplir et sur l'aide que le groupement pourra fournir :

- Formalités juridiques,
- Emprunts bancaires,
- Baux de location,
- Assurances etc.

12 - Formation

La meilleure des formations étant de participer in situ au fonctionnement d'un négoce, le nouvel adhérent pourra séjourner chez son « parrain » et/ou un autre adhérent pour une durée d'une semaine ou plus à convenir.

Cette formation lui permettra d'une part de valider ses choix d'installation, d'intégrer les différents postes de l'activité (stockage, vente, livraison) et d'acquérir une connaissance des produits et leur mise en œuvre.

A sa demande et avec l'appui du responsable référencement N&D, le nouvel adhérent pourra recevoir la visite de fournisseurs/partenaires et bénéficier de leur information/formation.

13 Accords fournisseurs

La liste des matériaux référencés sera communiquée au nouvel adhérent via le site Internet et il pourra disposer par le même biais des contrats-cadres des fournisseurs.

Ces contrats contiennent les conditions d'achat des produits en fonction des contenances, leur conditionnement et leur palettisation. Les prix seront départ et/ou franco de port avec des conditions de règlement négociées.

Lorsque l'accord avec le fournisseur le permettra, le nouveau membre bénéficiera sous certaines conditions de la caution du GIE N&D, limitant ainsi au démarrage l'obligation du paiement comptant, souvent la règle pour les sociétés n'étant pas couverte par une assurance-crédit.

Les nouveaux membres choisiront, de préférence, les produits référencés dont les conditions d'achat par le groupement N&D sont soumises à des volumes de vente.

Des dérogations seront acceptées pour des produits dont les prix d'achat rendus sont non-concurrentiels dans la zone de chalandise du membre par rapport à des produits tiers non référencés.

Par ailleurs, des achats de produits fabriqués localement peuvent être réalisés par le négoce et chaque membre peut proposer ces produits au responsable des référencements.

Les nouveaux membres N&D pourront bénéficier des conditions spécifiques souvent accordées par les partenaires :

- échantillons gratuits de démonstration,
- documents et supports (maquettes, etc.) de promotion des ventes,
- formation aux produits,
- soutien matériels aux salons,
- référencement du négoce sur le site du fournisseur.

Ils pourront également recevoir directement des demandes clients adressées aux fournisseurs pour y répondre sur leur zone de chalandise.

Les Bonus de Fin d'Année (BFA) accordés par les fournisseurs sont reversés au groupement dans leur intégralité pour alimenter la trésorerie commune.

14 Stockage

Une proposition de stockage initiale, établie par le réseau N&D, sera proposée au nouvel adhérent.

Elle a pour objectif de répondre le plus rapidement possible aux premières demandes des clients. Étalonnée sur un taux de rotation moyen, la proposition de stockage sera la plus « marchande » possible.

La mise en stock ou le réapprovisionnement seront réalisés, selon les quantités, soit à partir du fournisseur, soit à partir des entrepôts des autres membres.

Dans ce cas, la règle sera de facturer le(s) produit(s) avec une marge maximale de 10 % sur les prix rendus chez l'autre membre. Le maillage logistique du réseau N&D permet de se dépanner auprès d'un autre membre.

15 Sites Internet

151 Site propre du nouvel adhérent

Un site construit à l'image de ceux des autres membres mais spécifique au nouvel adhérent sera réalisé dans les quinze jours suivant son installation par la société en charge de l'informatique pour le GIE N&D.

Il est entièrement et rapidement paramétrable par le nouveau membre. Celui-ci pourra ainsi disposer du site avant son ouverture et par la même se faire connaître plus tôt.

Il comportera un ensemble d'éléments indispensables pour la communication initiale du nouveau négoce : localisation, produits proposés, informations diverses (appartenance au réseau N&D, heures d'ouverture, liens à d'autres sites, etc.).

Par la suite, il pourra faire vivre son site par exemple en :

- Incorporant des photos de chantiers,
- Proposant des liens avec les différentes associations locales, des organismes liés au développement durable, les espaces info-énergies etc,
- Annonçant des opérations de promotion sur des gammes de produits...

152 Site Internet du GIE N&D

L'ensemble des données partagées du groupement sera accessible par le nouveau membre immédiatement après son adhésion. Il disposera en particulier :

- de la liste des adhérents et leurs coordonnées,

- du catalogue des produits vendus avec les coordonnées des fournisseurs et correspondants du GIE N&D, avec
 - o les contrats existants,
 - o les conditions d'achats,
 - o les fiches techniques et/ou agréments,
- des statistiques sur les consultations du site.

16 Kit Communication

Chaque nouvel adhérent disposera de l'accès aux outils de communication réalisés par le groupement pour la promotion du GIE N&D ou pour celle du membre lui-même. Parmi lesquels :

- un stands aux couleurs du GIE,
- un flyer,
- une annonce presse (publicité),
- un dossier de presse,
- Newsletter mensuelle
- les chartes graphiques (logo, visuels, sticker, plv, balisage rayon, ...)
- modèle de communiqué, d'invitation...

Les communiqués de presse, rédigés par la société de communication choisie par le GIE N&D, sont diffusés à des médias sélectionnés pour mettre en avant le groupement dans l'actualité aussi souvent que possible.

La Newsletter donne un coup de projecteur sur les actions entreprises par les membres localement, régionalement ou nationalement dans le mois à venir et les actualités concernant le groupement.

2 Aide au développement

21 Intranet

Ce forum dédié aux membres est un espace d'échanges entre les membres sur tous les sujets rencontrés dans la vie d'un négoce et d'un groupement :

- Échange sur la qualité des produits ou leur mise en oeuvre,
- Information sur les nouveaux référencements,
- Veille concurrentielle,
- ...

22 Rencontres Partenaires

Des tables rondes sont organisées régulièrement avec les partenaires, de préférence lors des assemblées générales.

Des visites de site de production pourront avoir lieu à l'initiative du responsable du référencement fournisseur.

Des stages de formation sont proposés par les partenaires et la participation de chacun vivement souhaitée.

23 Démarches commerciales

Chaque membre soutiendra, autant que possible, le nouveau dans ses démarches commerciales. Au cours d'un stage chez son « parrain », le nouvel adhérent « non-initié » pourra vivre une première approche de démarche commerciale dans l'activité de négoce de matériaux écologiques.

La participation à un salon ou une foire sera également l'occasion d'un partage d'expérience.

La coopération entre membres sera privilégiée pour mutualiser une participation à un salon sur des zones communes. Ce sera toujours le cas, pour des salons nationaux, type BATIMAT.

Pour des clients nationaux, des démarches communes pourront être réalisées par des membres concernés en soutien du nouveau membre.

La société en charge de la communication du groupement pourra apporter son assistance au nouveau membre comme à tous les autres pour une opération de communication. Si cette prestation ne relève pas d'une action commune, elle sera facturée au négoce demandeur à des tarifs préférentiels.

Le conseiller juridique du groupement pourra être sollicité dans le cas de litiges commerciaux ou de recouvrements d'impayés. Le service sera facturés s'il est spécifique à un membre.

24 Séminaires N&D

Deux séminaires sont organisés chaque année dans différentes régions pour permettre d'échanger sur un certain nombre de thèmes définis.

Sont abordés notamment les sujets sur:

- Les produits et les fournisseurs,
- Les actions de communication et en particulier les salons,
- La stratégie de développement du groupement,
- Le budget et la situation financière...

Moments conviviaux, c'est aussi l'occasion pour chacun d'exprimer à haute voix ses satisfactions et ses attentes du groupement. Ces séminaires incluent les assemblées générales.

25 Assistance administrative

L'ensemble des tâches administratives inhérentes au nouveau négoce pourra être partagé avec son « parrain » mais aussi avec tous les membres du réseau.

Le GIE N&D utilise des ressources externes en matière de:

- Comptabilité-Gestion,
- Conseils juridiques,
- Communication,
- Supports informatiques.

Les membres peuvent profiter de leur savoir-faire dans le négoce des matériaux écologiques mais les prestations spécifiques pour les membres seront facturées indépendamment par les prestataires.

Pour l'encadrement de ces missions au nom du groupement ou pour d'autres missions (référencement fournisseur, recrutement, administration etc), le Groupement N&D utilise ses propres forces avec une répartition des tâches parmi ses membres.

3 Synthèse

La vocation première du GIE Nature&Développement est d'aider au développement de chacun de ses membres.

À cette fin, il s'appuie sur un réseau disposant de ses propres compétences et de professionnels externes sélectionnés. Chacun agit suivant le principe coopératif et au travers d'une charte éthique essentielle dans ses fondements et son évolution.

La mission du GIE n'est pas de faire gagner de l'argent au groupement lui-même mais de permettre à chacun de ses membres de vivre une prospérité économique dans un esprit durable.